



MODIFICATIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021 DU BASSIN PORTE PAR L'OFFICE DE L'EAU

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DU 17 OCTOBRE 2018

FINANCEMENT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Prospective sur 6 ans au taux de base du Programme Pluriannuel d'Intervention du Bassin de 50%

Développement des services d'eau et d'assainissement (EPCI, Département...)

- 624 M€ de financement global à mobiliser, dont 368 M€ de projets éligibles aux subventions

Subventions

28 %

- FEDER, FEADER
- BOP 123, FEI...
- solidarité interbassin

POE, CPER, PRR...

172 M€

Mutualisation

8 %

- redevances d'usages de l'eau et des milieux aquatiques (66% des recettes de l'Office)

50 M€

PPI du Bassin

Prêts

Plan Eau DOM

- prêts bonifiés (volume, durée, taux)
- prêts bancaires

402 M€

Tarification des services d'eau ou d'assainissement

64 %

Coûts de fonctionnement

- le coût d'exploitation
- l'amortissement des investissements
- les annuités d'emprunt en cours
- la taxe sur la valeur ajoutée

28 %

Solidarité du Bassin

- les redevances prélèvement, pollution domestique & modernisation des réseaux (89% des recettes de l'Office)

8 %

Solvabilité

- les fonds propres
- la capacité d'autofinancement des investissements
- les annuités d'emprunt : prêts bonifiés et autres

64 %

- ETAT & AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE
- COLLECTIVITES LOCALES
- taxes sur la nature...

- COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, COMMUNES, DEPARTEMENT...
- AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT & CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- BANQUES
- budget général, budgets annexes

- COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE & OFFICE DE L'EAU REUNION
- Redevances d'usage de l'eau et des milieux aquatiques

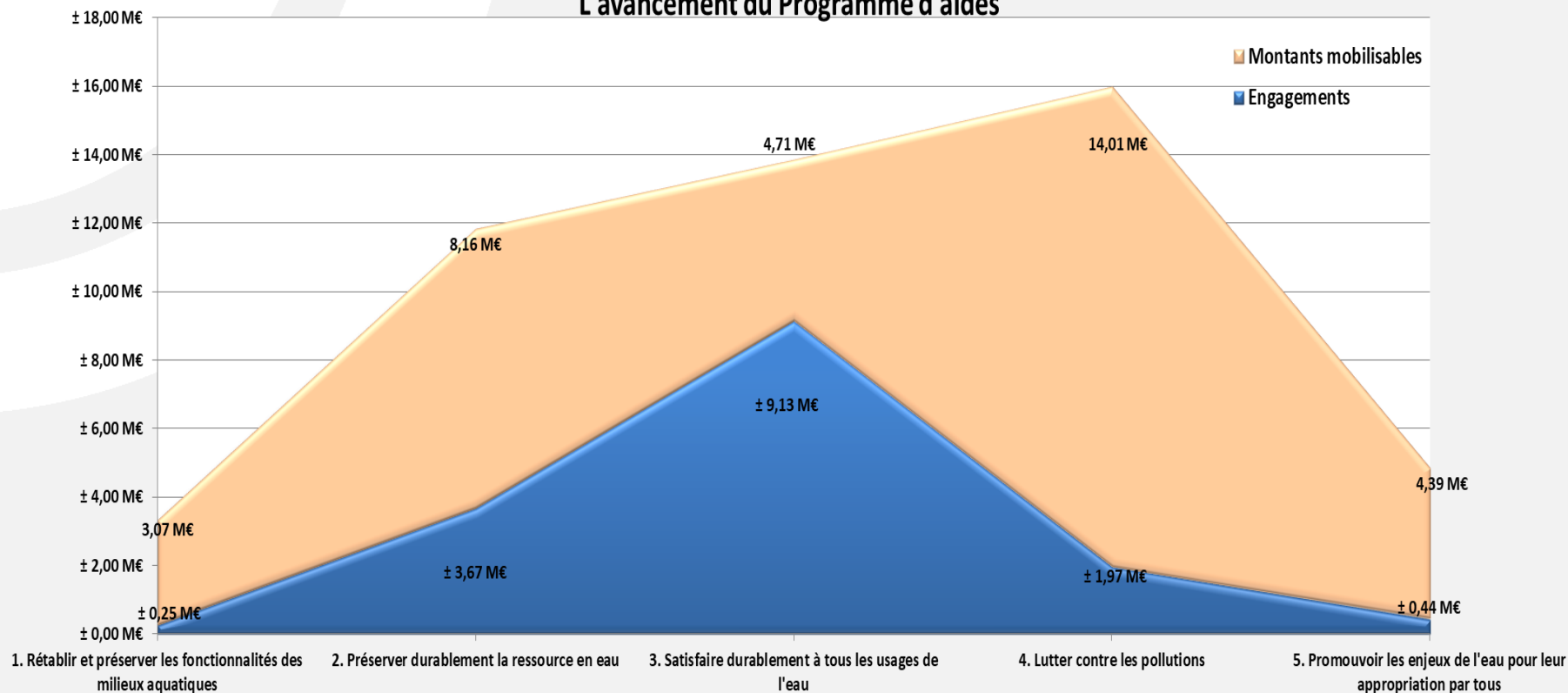
76 M€

Actions pour LA BIODIVERSITE

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

UN RETARD D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME D'AIDES

L'avancement du Programme d'aides



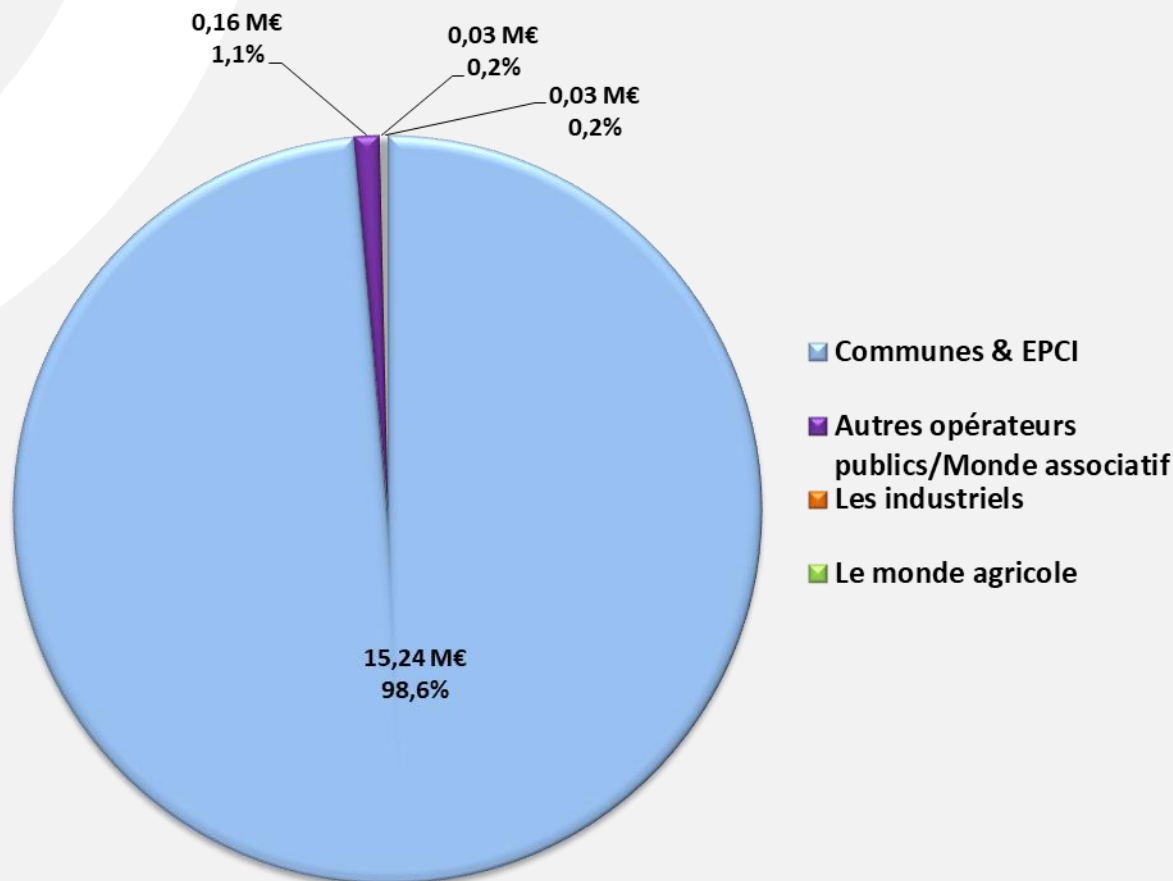
❖ un engagement de 31 % (15,46 M€) qui devrait être de l'ordre de 46 % (22,83 M€) au prorata temporis

❖ Un sous engagement important concernant l'objectif « Lutter contre les pollutions » qui concerne principalement la gestion des eaux usées

❖ une enveloppe financière de 34,3 millions d'euros est mobilisable pour soutenir les projets dans le domaine de l'eau

UN EFFET LEVIER DE 25% QUI BÉNÉFICIE PRINCIPALEMENT AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Répartition des aides financières depuis 2016 par catégorie de pétitionnaires



- ❖ 15,5 millions d'euros engagés par l'Office correspondent à la mise en œuvre de près de 62 millions d'euros de travaux et d'études dont 49,2 millions d'euros de dépenses éligibles
- ❖ Le taux moyen d'intervention de l'Office au titre des aides financières représente 31,4% des dépenses éligibles et 25% du coût projet.
- ❖ 98,6% des engagements financiers sont destinés aux communes et à leurs intercommunalités.

LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION DU PPI 2016-2021 AIDES FINANCIERES

Elargir l'intervention du
programme d'aides

- Projets devant être réalisés dans le cadre de l'urgence suite à des événements exceptionnels
- Création de réservoirs d'eau potable

Contribuer davantage aux
opérations éligibles

- Réviser les mécanismes de plafonnement de certaines assiettes d'action
- Simplification des fiches actions afin d'en accroître l'agilité

Relèvement du taux de base

- Relèvement du taux de base de 25% à 50%, en conservant la modulation déjà en place

Faciliter la coordination entre
les financements dans le
domaine de l'eau et des
milieux aquatiques

- Optimiser l'articulation du PPI avec les autres sources de financement (FEDER, FEADER, SOLIDARITE INTERBASSINS DE L'AFB, BOP123, FEI, PRR, PRETS BONIFIES DE L'AFD, TARIFICATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

EVALUATION EX-ANTE DU PPI 2016-2021 AIDES FINANCIERES

Evaluation ex-ante d'évolution du PPI 2016- 2021	Conditions existantes	Relèvement du taux d'intervention de base de 25% à 50%
Enveloppe financière	75,71 M€	75,71 M€
Taux moyen d'intervention sur la période 2016-2021	32%	47%
Taux moyen d'intervention	2.3 Renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable : 42% 3.2 Equipements de production d'eau potable existants et nouveaux : 37% 3.3 Unités de potabilisation : 46% 3.4 Extension de réseaux de distribution d'eau potable : 34% 4.2 Réseaux de collecte des eaux usées- postes de relevage : 41%	2.3 Renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable : 67% 3.2 Equipements de production d'eau potable existants et nouveaux : 62% 3.3 Unités de potabilisation : 71% 3.4 Extension de réseaux de distribution d'eau potable : 59% 4.2 Réseaux de collecte des eaux usées- postes de relevage : 66%
Taux maximum d'intervention	2.3 Renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable : 55% 3.2 Equipements de production d'eau potable existants et nouveaux : 45% 3.3 Unités de potabilisation : 65% 3.4 Extension de réseaux de distribution d'eau potable : 45% 4.2 Réseaux de collecte des eaux usées- postes de relevage : 45%	2.3 Renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable : 80% 3.2 Equipements de production d'eau potable existants et nouveaux : 70% 3.3 Unités de potabilisation : 90% 3.4 Extension de réseaux de distribution d'eau potable : 70% 4.2 Réseaux de collecte des eaux usées- postes de relevage : 70%
Effet de levier y compris PPI Régie	±181 M€	±133 M€ (-27%)
Part d'autofinancement pour capter le programme d'aides	±105 M€	±57 M€ (-46%)
Impacts sur la programmation des actions et travaux du bassin	Subvention : ±222 M€ Autofinancement : ±220 M€ Reste à financer : ±208 M€	Subvention : ±222 M€ (0%) Autofinancement : ±172 M€ (-22%) Reste à financer : ±257 M€ (+24%)

Le relèvement du taux minimal d'intervention aurait pour conséquences :

- Une augmentation du taux moyen d'intervention du programme d'aides ;
- Un effet levier du programme moindre ;
- Une diminution de la part d'autofinancement nécessaire pour capter le programme d'aides ;
- Un reste à financer en augmentation.